

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale : **Eau de chaux**

CODE : **D0016**

Utilisation : **Fabrication de liniment pour bébé et pour la lotion démaquillante**

Distributeur :

Nom / Raison Sociale : **Ecodis**

Téléphone : 02.97.48.40.59

Adresse : ZA Kerboulard

Télécopie : 02.97.45.50.14

56250 St Nolff FRANCE

N° d'appel d'urgence :

CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES

Téléphone : 02.99.59.22.22

ORFILA

Télécopie : 01.45.42.59.59

INRS

Téléphone : 01-45-42-59-59

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Ce produit est classé comme « provoque une irritation cutanée », « provoque des lésions oculaires graves » et « peut irriter les voies respiratoires », selon la directive 1907/2006/CE et le règlement CLP 1272/2008

Dangers principaux

H315 Corrosion/irritation cutanée catégorie 2 : provoque une irritation cutanée

H318 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 : provoque des lésions oculaires graves

H335 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Etiquetage



Danger



Danger

RUBRIQUE 3 - Composition / informations sur les composants

Substance

Nom de la préparation : Eau de chaux

Substance	N° CAS	Concentration	Classification CLP1272/2008
Chaux	1305-62-0	< 1%	H315 Corrosion/irritation cutanée catégorie 2 : provoque une irritation cutanée H318 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 : provoque des lésions oculaires graves H335 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

<u>Inhalation</u>	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme. En cas d'inconscience, transporter la personne en position latérale de sécurité. Appeler le médecin ou le centre antipoison le plus proche si des gênes apparaissent.
<u>Contact avec la peau</u>	: En cas de réaction au produit, nettoyer la peau au savon et retirer les vêtements contaminés. Ne pas utiliser des solvants et des diluants. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<u>Contact avec les yeux</u>	: Enlever les lentilles de contact si besoin. Rincer à l'eau en gardant les yeux ouverts y compris sous les paupières pendant au moins 20 minutes. En cas de trouble persistant, consulter un médecin.
<u>Ingestion</u>	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne rien faire boire. Consulter immédiatement un médecin.
<u>Autres informations</u>	: /

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

<u>Classe d'inflammabilité</u>	: Ininflammable
<u>Prévention</u>	: Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer
<u>Moyens d'extinction recommandés</u>	: Poudre d'extinction sèche Dioxyde de carbone Mousse Sable
<u>Moyens d'extinction contre-indiqués</u>	: Ne pas utiliser un jet d'eau.
<u>Précautions/Equipements spéciaux</u>	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

Dangers particuliers/Risques spéciaux : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Danger d'explosion de vapeur. En cas d'incendie, les produits de décomposition sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, l'acroléine et ses dérivés ainsi que des fumées.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions générales : Ventiler la pièce. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme en cas d'incendie.
- Précautions individuelles : Evacuer le personnel vers un endroit sûr. (risque principalement de glissade) Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux, ou les vêtements. Porter un vêtement de protection individuelle.
- Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités en cas de déversement. Stopper la fuite si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Eviter la propagation du produit sur les routes, et sa pénétration dans les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface, l'eau potable, ainsi que le sol.
- Méthodes de nettoyage : Ecoper ou pomper le produit le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante, pneumatique ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un contenant adéquate approprié (PE, PP ou inox) et fermé pour l'élimination.
Eponger avec un produit absorbant inerte (sable, terre, sciure de bois, etc)

Rubrique 7- Manipulation et stockage

- Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler. Ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ni boire ou fumer dans les endroits où le produit est utilisé. Porter si nécessaire un équipement de protection individuelle. Manipuler à l'abri de la chaleur. Utiliser de préférence des appareils électriques de type EeX2BT4. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir ou mettre en fût. Garder l'emballage fermé, éloigné de toute source de chaleur, et en position debout pour éviter toute fuite.
- Stockage : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans un lieu aéré et si possible à une température inférieure à 55°C.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur et d'ignition.
Conserver à l'écart des oxydants et substances comburantes.
Tenir à l'écart des aliments et boissons.
- Emballages : Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé. Matériaux préconisés : PE, PET ou inox.

RUBRIQUE 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée (masque avec cartouche filtrante P3).
- Protection des mains : Porter des gants (nitrile) adaptés au produit.
- Protection de la peau : Vêtements de travail adaptés et protecteurs (blouse coton).
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection

Mesure d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits fermés. Ne pas manger, ne pas boire ou fumer durant l'utilisation.

Limites d'exposition : Mélange : pas de données connues

RUBRIQUE 9 - Propriétés physico-chimiques :

Etat physique à 20 °C : Liquide
Couleur : Translucide
Odeur : Aucune
pH : 13
Température d'ébullition : 100°C
Point éclair : NC
Température d'auto inflammabilité : NC
Point de fusion : NC
Densité à 20°C : 1
Solubilité : soluble dans l'eau

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter : Ne pas exposer au rayonnement du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 35°C car recristallisation de la solution.

Matières à éviter : Agents oxydants. Acide

Produits de décomposition dangereux : En cas de hautes températures, des produits de décomposition peuvent se produire (fumée, monoxyde et dioxyde de carbone et d'acroléine entre autres)

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

Pas de données pour la préparation en elle-même. Cette rubrique est établie selon les données des substances contenues dans la préparation.

Le produit peut réagir avec : des acides forts, bases fortes, oxydants et substances comburantes. Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance d'exposition.

Toxicité aiguë à l'ingestion : peut irriter l'appareil respiratoire à forte dose et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau conduisant à une incommodité ou voir à une sensibilisation cutanée.

Peut provoquer une irritation des yeux (douleur, rougeur) en cas de contact avec les yeux.

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements en cas d'ingestion.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Données concernant les substances dangereuses dans la préparation : NC

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

Mobilité	: Produit miscible dans l'eau
Persistance/Biodégradabilité	: Produit biodégradable
Bio-accumulation	: Pas de données connues
Ecotoxicité	: /

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

<u>Déchet/Produit non utilisé</u>	: Ne pas rejeter le produit ou les déchets dans l'égout. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés puis suivre les réglementations locales et/ou nationales en vigueur pour l'élimination. Nettoyer selon les règles en vigueur avec de l'eau et du savon.
<u>Emballages</u>	: Ne pas réutiliser les emballages vides pour d'autres produits. Les emballages peuvent être évacués dans la filière classique (poubelle de tri sélectif). Peut être recyclé. Ne pas brûler, ni découper au chalumeau les emballages vides.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

Code ONU	: 1987 ou 1993
Classe de danger	: 3
Groupe d'emballage	: III
Transport par terre	: ADR/RID (ordonnance sur le transport des produits dangereux – route train)
Transport maritime	: IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)
Transport aérien	: ICAO-TI et IATA-DGR

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

<u>Etiquetage</u>	: Etiquetage de la préparation selon la directive 1999/45/CE du parlement européen et du conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Etiquetage selon la directive 1907/2006/CE du 18/12/06 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques. Etiquetage selon le règlement CLP 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
-------------------	--

Symbole :



Classification selon le règlement CLP 1272/2008

- Phrases H : H315 Corrosion/irritation cutanée catégorie 2 : provoque une irritation cutanée
H318 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 : provoque des lésions oculaires graves
H335 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique catégorie 3 : irritation des voies respiratoires
- Phrases P : P102 : Tenir hors de portée des enfants
P261 : Eviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P305+P351+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 : en cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P501 : Contenu, contenant pouvant être éliminés conformément aux prescriptions nationales.

Composition/Substances dangereuses : Chaux

Réglementation : Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Fiche élaborée en prenant compte des informations des FDS des substance entrant dans la composition du produit.

Dénégation de responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont données de bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elle ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est destinée à décrire notre produit en ce qui concerne les mesures de sécurité éventuelles. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risque éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celle pour lesquelles il a été conçu.